

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2023

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean Luc USCHÉ Adjoints, Robert ADAM, Sylvie JOUHANT, Françoise KONIGSECKER, Robin BOUR, Angélica OURY, Lionel MOUZIN, Pierre MAUCOURT, Sandrine USELDINGER, Pascal THIERY Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Lionel CHRISTOPHE – Alain PALLOTTA

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 20 octobre 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Adélaïde CRETY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2023/01/01. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURITE- DISPOSITIF PLUSSUR

La Commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagement routier et de sécurité dans la traverse du village. Ces travaux relèvent de la compétence de l'Eurométropole de Metz.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur MUEL à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole à la Commune et l'autorise à signer tous documents et engager les démarches nécessaires à la bonne exécution de la délibération 2023-01-01.

2023/01/02 AMENAGEMENT EN JURUE

Le Conseil propose de convoquer les riverains En Jurue pour une réunion publique le vendredi 10 février 2023 pour échanger sur l'aménagement de la place.

2023/01/03. MISE EN PLACE D'UN COLOMBARIUM

Le Maire propose au Conseil la mise en place d'un nouveau Colombarium dans le cimetière Rue des Côtes.

Le devis proposé par CIMTEA pour un colombarium type « EMERAUDE 7 CASES ROSE CLARTE PORTES NOIR ABSOLU » s'élève à 8 892.96€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par CIMTEA.

2023/01/04. LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Après le rappel des différents bâtiments et terrains, appartenant à la Commune, mis à disposition de locataires :

- Logements communaux
- Grange communale de Vezon
- La location de la salle des fêtes / jeux de quilles et barnums
- Petits terrain « Jardins »
- Terres communales à fermage

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement des conventions et baux portant sur les bâtiments et terrains communaux pour l'année.

2023/01/05. ECLAIRAGE PUBLIC – EXTINCTION NOCTURNE

Le Conseil Municipal propose d'éteindre l'éclairage public de minuit à cinq heures dans l'objectif de réduire la consommation énergétique, de réaliser des économies budgétaires et de contribuer également à la préservation de l'environnement par la limitation des gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

La mise en place du dispositif inclut la pose d'une armoire ad hoc et de toute la signalisation aux abords des chicanes, pour la sécurité des riverains.

Le devis proposé par la SOCIETE LORRAINE de DISTRIBUTION, pour la pose d'équipements, s'élève à 770€ HT soit 924€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public de 00h00 à 05h00 et accepte à l'unanimité le devis proposé par la SOCIETE LORRAINE de DISTRIBUTION

2023/01/06. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX ELUS ET AGENTS COMMUNAUX

Depuis janvier 2021, la Trésorerie demande un mandat spécial pour rembourser les élus et/ou agents communaux qui effectuent des achats au nom de la Commune répondant aux besoins de celle-ci, par leurs propres deniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement dans la limite d'un montant maximum de 200 euros.

Ceux-ci seront imputés sur le budget de la commune au compte 6232.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 25 janvier 2023,

Le Maire

Pierre MUEL

Les Adjoints :

Olivier MITZNER

Maria Adélaïde CRETY

Jean-Luc USCHÉ

Les Conseillers Municipaux,

Robert ADAM

Robin BOUR

Sylvie JOUHANT

Françoise KONIGSECKER

Lionel MOUZIN

Pierre MAUCOURT

Sandrine USELDINGER

Pascal THIERY

Angélica OURY